

*Allocations familiales—Loi*

**Le président suppléant (M. Towers):** Je remercie le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) de ses vœux. Bonne fin de semaine à vous aussi, monsieur.

Conformément aux dispositions de l'article 19(4) du Règlement, comme il est 17 h 09, la motion dont la Chambre est

saisie est devenue sans objet. Aux termes des articles 9(1) et 3(1) du Règlement, la Chambre s'ajourne donc à 11 heures lundi prochain.

(La séance est levée à 17 h 09.)

---